

THÈME

Coups ponctuels d'électricité dans les établissements scolaires cet hiver

L'ESSENTIEL

Le ministère a plaidé que les établissements scolaires soient exonérés de délestage, mais ce n'était techniquement pas possible. D'où cette suspension de l'accueil des élèves s'il y a des coupures électriques. Les risques sont plutôt à partir de janvier (pas de risques outre-mer ni en Corse).

Système tournant, avec coupures de 2h maximum : une même école/un même établissement n'aura pas + de 2 ou 3 coupures « au pire du pire ». Aucune zone ne sera délestée deux fois dans une même journée. Ces coupures sont soit sur une plage entre 8h et 13h, soit entre 18h et 20h. À chaque opération, cela pourrait concerner 10 % de nos établissements. Les communications électroniques (y compris internet) pourraient être interrompues. Dans ce cas, il faudra passer par le 112 pour les communications urgentes.

Question de la sécurité des élèves et des personnels (dispositifs d'accès, vidéosurveillance, éclairages, sécurité incendie, etc.), donc il n'était pas raisonnable d'accueillir des élèves dans ces dispositions.

Les délais de prévenance de la plage de délestage sont extrêmement courts (la veille à 15h, et information des usagers — y compris les personnels de l'Éducation nationale — à partir de 17h).

En cas de délestage le matin, les cours reprennent en début d'après-midi, avec ou non une cantine (si cela est possible). Nécessité d'anticiper la sortie dans certains établissements en cas de délestage à partir de 18h.

Les internats resteront ouverts : ils doivent avoir un système de sécurité incendie/éclairage qui peut tenir une coupure de 5h. On va y refaire un exercice incendie.

Il est demandé d'organiser un accueil pour les enfants des personnels qui travaillent dans les sites non délestés (hôpitaux, forces de sécurité intérieure, centres pénitentiaires, entreprises/structures identifiées comme ayant une importance vitale) → cet accueil n'est pas encore stabilisé. Question aussi de la situation des personnels ne pouvant rejoindre leur lieu de travail, où dont les enfants sont dans une école qui est délestée.

Tout n'est pas encore précisé/stabilisé : une circulaire plus complète devrait être distribuée en début de semaine prochaine, accompagnée de fiches conseils (pour les chefs d'établissement/directions d'école). Attente d'éléments de la fonction publique sur la question des droits des personnels.

Les représentants des collectivités et ceux des parents seront vus la semaine prochaine.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- La nécessité de trouver des solutions où les écoles et établissements sont considérés comme prioritaires, ou du moins n'ont pas à être soumis aux coupures de courant. Il est hallucinant qu'un pays comme la France ne soient pas en mesure de maintenir le courant dans son système scolaire.
- Le manque de concertation en amont, associé à une communication médiatique qui ne passe pas.
- L'incapacité des collectivités à modifier les horaires des transports scolaires du jour au lendemain pour assurer la présence des élèves l'après-midi → confirmation par les collectivités elles-mêmes au ministère.
- La question de la gestion des internats en cas de coupure placée au mauvais moment.
- Le manque de préparation concernant les annonces sur le maintien de la cantine et sur l'accueil des enfants de travailleurs dits essentiels.
- La nécessité de préciser qu'il n'y aura pas de pseudo « enseignement en distance », qui ne repose sur aucune base juridique.
- Les conséquences concrètes d'une coupure le matin sur le fonctionnement d'un établissement (ENT, serveurs, chaudière, etc.) → des consignes seront données.
- La nécessité pour les collectivités de prioriser le chauffage des écoles et établissements scolaires durant toute la période, au-delà des mesures ponctuelles de délestage.

L'AVIS DU SNALC

Le SNALC constate que le problème majeur est le manque d'anticipation. Si l'objet de notre syndicat n'est pas de commenter la politique énergétique de l'État, force est de constater que le problème qui risque de se poser n'a pas été découvert il y a deux jours, et que la réponse technique apportée se préoccupe assez peu et assez tard de l'importance de l'École. On demande de plus une fois encore à l'École de servir de garderie, sans s'être préoccupé encore des conditions de réalisation du fameux accueil.

Si le SNALC comprend bien qu'on ne va pas ouvrir nos établissements sans électricité (et nous ne le demandons pas), il demande que tout soit mis en place pour que cela n'arrive pas, y compris via un travail de « sobriété énergétique » des collectivités locales comme des acteurs privés.